

MOTIONS ADOPTÉES

- “Pour une politique des transports à l’échelle de l’arc alpin et adaptée à ses territoires” ;
- “Pour une économie circulaire des composts issus de l’alimentation humaine ;
- “Une réforme territoriale ambitieuse, pour des territoires démocratiques et solidaires” ;
- “Mobilisation du parti pour le débat national sur la transition énergétique” ;
- “Motion pour l’interdiction du Bisphénol A”
- “Syrie : propositions pour aider le peuple syrien” ;
- “Un parti de gouvernement solidaire des luttes pour l’écologie politique” ;
- “Contre l’évacuation des opposants au projet d’aéroport de Notre-Dame-des-Landes et pour la poursuite de la mobilisation contre ce projet inutile et nuisible” ;
- “Motion pour l’organisation autour du budget coopérateur” ;
- “Pour le respect des droits fondamentaux des personnes trans” ;
- “Pour une légalisation de l’euthanasie” ;
- “Calendrier EELV”.
- Annexe : position européenne d’EELV sur les traversées alpines.



POUR UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS A L'ECHELLE DE L'ARC ALPIN ET ADAPTEE A SES TERRITOIRES

Exposé des motifs :

Ne pas céder au lobby pro-industrie.

Des membres des partis écologistes français, suisses et italiens, ont mis en place une convention internationale sur les traversées alpines.

Ce travail s'est déroulé sur plus d'un an, pour aboutir, le 20 octobre 2012, au document qui vous est présenté à travers cette motion.

Un comité de pilotage, regroupant des représentants du groupe au parlement européen, des CPR de Savoie et Rhône-Alpes, des groupes d'élus aux conseils régionaux de Savoie, PACA et RA et des membres de la commission Transport - Territoires d'EELV, s'est mis en place. Il a coordonné en premier lieu, la production d'une note d'éclairage. Puis il a organisé cette convention en trois temps :

- **Le choix de l'écoute** : plus de 25 contributions sont arrivées à partir du 15 septembre et jusqu'au 19 octobre et sont en ligne sur le site www.convention-traversees-alpines.org. Des associations, des ONG, des particuliers, des institutionnels ont pu s'exprimer longuement.

- **Le parti pris de l'échange et de la convivialité** : vendredi 19 octobre, des auditions et un forum sur les transports dans les Alpes ont permis d'écouter des positions variées et riches. Des gens très différents et souvent opposés (une soixantaine de personnes) sont resté pendant plus de 5 heures ensemble, pour s'écouter. Tous ceux qui l'ont souhaité ont pu s'exprimer. Les écologistes français, suisses et italiens ont pu écouter tous les points de vue. Si, parfois, une légère poussée de tension était palpable dans l'assistance, aucun incident, aucune agressivité ne sont apparus au cours de la soirée. Tous les participants se sont même retrouvés dehors en pleine nuit à 22 heures autour d'un spectacle fort poétique, pour clore ce temps d'échanges. Ont été ainsi auditionnés :

- Association contre le Contournement Autoroutier de Chambéry.
- FNE réseau Transport et Mobilités Durables FRAPNA.
- NO TAV Italie.
- Coordination des opposants au Lyon Turin.
- Communauté montagnarde des vallées de Suse et de Sangone.
- Syndicat CGT des transports de Rhône Alpes.
- Commission intergouvernementale franco-italienne pour le Lyon Turin.
- Commission Internationale pour la Protection des Alpes.
- NO TAV Savoie.

- **Un débat et un long travail de synthèse** ont réuni les écologistes toute la journée du samedi. En plus des nombreux militants et cadres du mouvement, dont les deux secrétaires régionales (Annie Collinet pour la Savoie et Maryse Oudjaoudi pour R.A.), étaient présents des élus locaux et régionaux de Savoie (Pierre Béranger, Gérard Blanc, Claude Comet, Noël Communod, Alexandra Cusey, Henri Dupassieux, Benoit Leclair, Brigitte Masson et Jeannie Tremblay), de Rhône-Alpes

(Annie Agier, Corinne Bernard, Olivier Bertrand, Jean-Marie Chosson, Claude Colin, Jean-Charles Kohlhaas, Olivier Longeon, Pierre Meriaux, Pascal Metton et Eric Piolle), de PACA (Francine Daerden et Jean-Yves Petit) et d'Ile de France (Jacques Picard). Deux députés européens (Malika Benarab Atou et Karim Zeribi), un député français (François Michel Lambert) ainsi que Pascal Durand notre Secrétaire National ont passé une bonne partie de la journée avec nous. Le comité directeur des Verts Suisses avait mandaté Alain Pirat, les Verts italiens étaient représentés par Nilo Durbiano, maire de Venasus et le parti Vert Européen par sa coprésidente Monica Frassoni. Au total, environ 90 personnes ont été présentes et qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre à la position commune finale.

Le texte commun, adopté à la quasi unanimité, est bien dans la continuité des positions portées par les écologistes depuis de nombreuses années. En effet, les écologistes réaffirment leurs préoccupations de traiter tous les problèmes de transports et déplacements dans et au travers des Alpes. Ils démontrent leurs capacités d'aller au fond des dossiers et de penser les problèmes et leurs solutions dans la globalité. Ils confirment leurs engagements pour la relocalisation de l'économie et le report modal des transports et déplacements de la route vers le rail. Ils condamnent tous les projets de développement des infrastructures routières. Ils réclament une fiscalité (éco redevance pollueurs – payeurs) équivalente à la RPLP suisse pour une véritable politique des transports... Enfin, au vu de l'évolution des données socio-économiques des échanges à travers les Alpes (en particulier franco-italiennes), sur les trois tronçons du tracé ferroviaire de la transalpine, ils jugent urgent d'aménager les tronçons français et italiens, mais non prioritaire le tunnel international, tant que les mesures fiscales et sociales favorisant le report modal ne sont pas effectives et tant que la progression constatée du trafic ne justifie pas cette réalisation. Le tunnel international actuel, qui vient d'être réaménagé, ainsi que ses accès, permet, dès à présent et à moyen terme, de supprimer de nombreux camions des voies de transit routières.

Le document de 8 pages intitulé "Position Commune Finale" a vocation à être adopté par les partis écologistes Verts français, suisse et italiens, puis par le Parti Vert Européen (annexé en fichier joint).

Motion :

Pour une politique des transports à l'échelle de l'arc alpin et adaptée à ses territoires.

- **Le Conseil Fédéral d'EELV des 17 et 18 novembre 2012 approuve la position commune finale validée par la convention européenne des écologistes sur les traversées alpines (texte joint).**

- **Le Conseil Fédéral refuse inconditionnellement tous les projets de nouveaux percements ou doublement de tubes routiers : Gothard, Mont Blanc, Fréjus, Tende notamment. .**

- **Concernant la liaison internationale Lyon Turin, l'infrastructure ferroviaire existante (tunnel du Mont Cenis) permet le report modal que nous appelons de nos vœux, dès à présent et à moyen terme.**

- Un nouveau tunnel international n'est donc pas nécessaire, tant que les mesures fiscales et sociales favorisant le report modal ne sont pas effectives et tant que la progression constatée du trafic ne justifie pas cette réalisation.

- Les fonds européens doivent être mobilisés sur ce report modal, pour améliorer l'infrastructure existante et l'aménagement des accès en France et en Italie (Lyon – Chambéry – Vallée de la Maurienne et Turin – Val de Suze).

- Le Conseil Fédéral demande la mise en place, au plan européen, d'une fiscalité dédiée au report modal. Cette fiscalité portera sur le trafic poids lourds de l'ensemble du réseau routier européen. Son montant sera d'un niveau équivalent à la Redevance Poids Lourds liées aux Prestations (RPLP) suisse. .

- L'enjeu d'un nouveau tunnel est impactant pour les finances publiques, les usages locaux et internationaux, les conditions sanitaires et environnementales. Les gouvernements français et italien ne peuvent pas s'y engager sans un réel débat démocratique, sur la base d'analyses dépassées ni avant que les processus de décision européens sur les infrastructures et leurs financements ne soient terminés.

Unanimité moins une abstention

POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE DES COMPOSTS ISSUS DE L'ALIMENTATION HUMAINE

Exposé des motifs :

Nous assistons à la mise en lumière d'un phénomène lent, à l'échelle européenne, commencé avec la révolution industrielle et son corollaire, l'exode rural. En modifiant la répartition territoriale des populations avec un différentiel de densité en perpétuelle augmentation, cette nouvelle géographie humaine a modifié durablement les flux des denrées alimentaires et son corollaire le flux des reliefs de la consommation alimentaire humaine *.

Le compostage des bio-déchets pour un retour fertilisant à la terre a été une activité traditionnelle. Pendant des décennies, le cycle a continué en « circuit court » entre la ville et les tenues maraîchères péri-urbaines, pour autant que les déchets urbains aient été, surtout dans les quartiers populaires, exclusivement composés de reliefs alimentaires.

Avec la naissance de la consommation de masse par la grande distribution et le développement de l'industrie agroalimentaire, l'alimentation est devenue un objet de marketing. Les exigences de l'hygiène et la logique publicitaire ont concouru à l'explosion des emballages, suremballages et gadgets publicitaires .

Dans ces conditions le recyclage direct des reliefs alimentaires devenus minoritaires dans le mélange, s'est avéré rapidement une impasse, le produit résultant du compostage étant impropre à tout usage agronomique. Dès lors les déchets sont devenus l'objet d'une industrie.

Parallèlement la politique d'urbanisation des banlieues a eu pour effet de détruire les tenues maraîchères périphériques proches, interrompant aussi les canaux du flux de retour aux terres agricoles.

En ce qui concerne la France, le choix politique d'un traitement industriel des déchets en mélange a conduit pendant 2 décennies à une alternative en forme de double impasse écologique : l'incinération Et l'enfouissement. Dans les deux cas, les reliefs alimentaires, ignorés en tant que tels, sont totalement gaspillés, soit calcinés en incinérateurs, soit définitivement pollués après dégradation dans les alvéoles des centres d'enfouissement.

Il résulte de cette rupture un appauvrissement en humus des terres agricoles qui ne peut que concourir à une dégradation de la qualité des produits issus de ces terres. Son effet est accru du fait de la disparition des fermes paysannes qui combinaient élevage et production végétale au bénéfice d'exploitations spécialisées en mono activité d'élevage (avec pollution par les lisiers en excédents structurels) ou la culture intensive avec appauvrissement des sols, le maintien de la fertilité des sols étant obtenu par augmentation des intrants artificiels.

L'arrêté du 21 août 2007 rend obligatoire l'application de la norme française "Amendements organiques - dénomination, spécifications et marquage" NF U 44-051 pour les composts de bio-déchets et d'ordures ménagères résiduelles.

La norme précise qu'elle n'a pas pour objet de fixer des critères de qualité, mais se propose trois objectifs : « elle définit les dénominations des amendements organiques, fixe les caractéristiques et les éléments de marquage complémentaires spécifiques en vue de faciliter la communication et les échanges »

Cette norme passeoire qui permet des saturations de certains éléments traces métalliques en 25 ans d'épandage et qui autorise 2,7 kg de plastiques par m³ de compost par exemple , n'oblige à aucune efficacité agronomique du compost produit. Elle n'est pas apte à assurer correctement un retour qualitatif des matières organiques sur les terres arables.

Il s'agit pour les écologistes de définir, enfin, les lignes d'une politique d'économie circulaire de l'alimentation humaine qui prenne en compte le cycle dans sa globalité et qui résolve de manière pérenne chaque étape du recyclage des reliefs de consommation alimentaire en direction des terres arables. Cette ligne rejoint le travail réalisé par European Compost Network depuis des années et celui de France Nature environnement. Elle est mise en œuvre localement, avec succès, en France. Il s'agit désormais de la généraliser.

Le décret de Août 2011 qui rend obligatoire la collecte sélective des bio-déchets des « gros producteurs » est un premier pas législatif qu'il s'agit d'étendre à tous les bio-déchets, liés à une consommation réelle.

En effet, il ne s'agit en aucune façon d'accepter le gaspillage de denrées, lié à une offre surdimensionnée par rapport à la demande tombant sous le couperet des dates administratives de péremption. Les écologistes seront vigilants à ce que le recyclage des bio-déchets ne masque pas cette gabegie.

(*) on appelle reliefs de la consommation alimentaire humaine, l'ensemble des bio-déchets sous différentes formes : reliefs de repas, épluchures, denrées périssables non consommées, déchets fermentescibles des industries agro-alimentaires, etc

Motion :

Les écologistes affirment l'importance de retisser les fils d'une économie circulaire de l'alimentation humaine en s'attachant aux 4 étapes du cycle qualité : denrées alimentaires /déchets à composter / process de transformation/ compost et débouché agricole/ denrées alimentaire, etc. qui s'enchaînent en boucle continue.

La qualité des denrées alimentaires est tributaire pour partie, de la qualité des intrants apportés aux sols agricoles et en particulier à la qualité des composts issus de la consommation alimentaire humaine. Par conséquent, l'ensemble des déchets issus de la consommation alimentaire humaine doit être considérée d'abord comme une ressource à préserver et à valoriser. Cela implique un non-mélange des bio-déchets avec les autres déchets tout au long du cycle afin qu'ils ne soient pas contaminés par contact.

La recherche de la meilleure qualité agronomique doit être le soucis majeur de la filière et suppose de poursuivre et de mutualiser la connaissance et la diffusion de protocoles de fabrication sûrs. Pour recréer une économie pérenne des composts il faut retrouver la confiance des agriculteurs dans la qualité de l'amendement organique qui leur est proposé . Les écologistes visent à la associer en amont aux projets qui s'implantent en relation avec leur territoire, afin d'assurer des débouchés de proximité correspondant à leurs besoins et à l'évolution de la demande vers des denrées alimentaires qualités, et non pas à mendier leur acceptation aléatoire d'un déchet urbain sans valeur.

Valorisation énergétique :

L'économie circulaire de l'alimentation humaine peut intégrer une valorisation énergétique des bio-déchets au cours du cycle de traitement. Celle ci peut être réalisée par l'obtention d'un bio-gaz issu d'une phase de fermentation anaérobie avant le compostage complet. Elle est parfaitement compatible avec l'objectif final d'un amendement organique de haute valeur agronomique. Les seuils inférieurs de production étant faibles (de l'ordre de 1000 t/an de matière entrante), elle peut être localisée au plus près de la ressource.

Cette valorisation énergétique des bio-déchets est un enjeu majeur pour la concrétisation de la transition énergétique que nous défendons, puisqu'elle s'inscrit dans la part d'énergie devant être produite par les bio-masses en général (entre 30 et 40 % de nos besoins en énergie dans quelques décennies selon les scénarios).

La méthanisation et la valorisation des produits issus de cette méthanisation doivent donc être pleinement intégrées dans les processus des traitements des déchets sous réserve que les conditions techniques du processus s'inscrivent dans la réalisation d'un produit final de haute qualité agronomique.

Sécurisation et normalisation de la qualité :

La meilleure sécurisation de la régularité de la qualité se trouve, d'une part, dans le contrôle à priori des denrées entrant dans la composition du substrat compostable et d'autre part dans la non pollution de ces denrées durant le temps de leur collectes, de leur transport et de leur traitement.

Concernant la qualité des boues urbaines le contrôle doit s'accompagner le cas échéant d'une

Recherche active des sources de pollution et leur éradication.

Concernant les déchets verts urbains, ils doivent entrer pour une part dans la composition du substrat et concourir à la qualité finale dans les mêmes conditions de collecte et de contrôle que ceux issus de la consommation alimentaire

Il en résulte que les écologistes se prononcent pour la généralisation des traitements dédiés des bio-déchets, soit par collectes sélectives, soit par apport individuel ou collectif volontaire, limitant ainsi les risques de pollution et pour un contrôle systématique de chaque ressource.

La norme NFU 44-051 réglementant actuellement la qualité des composts est beaucoup trop permissive pour assurer une qualité agronomique, notamment par la tolérance qu'elle institue sur les éléments traces métalliques, les verres et les plastiques.

Il en résulte que les écologistes se prononcent contre la pollution diffuse des sols tolérée par la norme actuelle et pour la création rapide d'une norme de qualité agronomique publique européenne, limitant drastiquement les polluants pour hisser la fabrication des composts au niveau des exigences de l'agriculture biologique.

Évolution des outils de traitement actuels :

Certains systèmes, présentés par les industriels du déchets comme des alternatives à l'incinération sur ordures brutes, impliquent un tri durant le processus de compostage. Ces systèmes soumettent la fabrication des composts aux aléas d'une pollution diffuse incontrôlée émanant des déchets non compostables. En repoussant le contrôle in fine sur la base de la norme NFU 44-051, tenants de ces systèmes occultent l'impossibilité d'un contrôle à priori sur les entrants et justifient la médiocrité de leur résultats par le laxisme de la norme.

C'est notamment le cas des systèmes dits « traitement mécano-biologique » qu'ils soient associés ou non à une phase de méthanisation. Ces systèmes ne peuvent en aucun cas être considérés comme une alternative valable au traitement en filière dédiée à partir d'une collecte séparative contrôlée. Il s'agit donc pour les écologistes d'expliquer les finalités de l'économie circulaire des denrées alimentaires et de maintenir ou d'exiger la mise en place des collectes sélectives des bio-déchets en amont de ces outils industriels. Le tri qu'ils peuvent opérer parmi le déchets résiduels reste intéressant pour maximiser les recyclages de matières et ils peuvent assurer l'inertage des déchets ultimes qui comportent encore des déchets organiques et les rendre ainsi stockables. Concernant les produits sortant actuellement des systèmes mélangeant les bio-déchets aux ordures résiduelles et répondant ou non à la norme NFU 44- 051 l'incertitude sur leur degré de pollution et la faiblesse de leur qualité agronomique rend leur épandage potentiellement

dangereux. Ils doivent donc restés soumis aux plans d'épandage agricoles sous contrôle et en aucun cas être commercialisés librement hors déchets.

Certains systèmes, présentés comme des alternatives à l'incinération sur ordures brutes ou à la mise en décharge directe, impliquent un tri durant le processus de compostage. C'est notamment le cas des systèmes dits « traitement mécano-biologique » (TMB), qui isolent la fraction fermentescibles des ordures brutes, sans tri préalable, et qui peuvent associer une phase de méthanisation. Ces systèmes soumettent la fabrication des composts aux aléas d'une pollution diffuse incontrôlée émanant des déchets non compostables, ce qui conduit à considérer qu'ils ne peuvent pas constituer une alternative viable au traitement en filière dédiée à partir d'une collecte séparative contrôlée.

Les écologistes considèrent qu'il est impératif d'organiser une véritable économie circulaire des denrées alimentaires et que cela passe par la mise en place des collectes sélectives des bio-déchets en amont de ces outils industriels, avec un développement systématique en parallèle de la méthanisation de ces bio-déchets. Le tri que les systèmes de TMB peuvent opérer parmi le déchets résiduels reste néanmoins intéressant en ce qu'il permet de maximiser les recyclages de matières et d'assurer l'inertage des déchets ultimes qui comportent encore des déchets organiques afin de les rendre stockables.

Les écologistes considèrent que les installations de TMB, fonctionnant sur ordures brutes, ne peuvent être que des solutions transitoires avant une généralisation des collectes sélectives des biodéchets. Mais elles devront répondre à un certain nombre de prescriptions :

- 1) - Inscription technique et financière des installations de TMB existantes dans un objectif de montée en puissance progressive des chaînes de tri dédiées aux seuls déchets issus des collectes sélectives et suppression progressive des chaînes sur ordures brutes, afin de garantir un produit de sortie compatible avec un économie circulaire.
- 2) - Organisation d'un contrôle rigoureux des déchets entrants et des composts sortants selon les normes les plus strictes en vigueur compatible avec l'agriculture biologique pour la filière dédiée. Concernant les produits sortant actuellement des systèmes mélangeant les bio-déchets aux ordures résiduelles et répondant ou non à la norme NFU 44-051 l'incertitude sur leur degré de pollution et la faiblesse de leur qualité agronomique rend leur épandage potentiellement dangereux. Ils doivent donc restés soumis aux plans d'épandage agricoles sous contrôle et en aucun cas être commercialisés librement hors déchets.
- 3) - Intégration systématique d'une étape de méthanisation dans la chaîne de traitement
- 4) - Surveillance publique de la qualité des sols recevant ces épandages par analyses annuelles de prélèvements.

Organisation des flux de retour :

La phase de retour de l'économie circulaire des composts vers les terres arables ne peut se faire sans l'implication des structures agricoles, chambre consulaire et syndicats.

Dès aujourd'hui les écologistes collaboreront suivant leur responsabilité, avec les agriculteurs pour obtenir des contrôles avant épandage, réalisés par des organismes indépendants capables de garantir la transparence des analyses. Ils veilleront, le cas échéant à ce que le droit de refus des agriculteurs soit respecté.

Ils assureront la promotion des composts de qualité issus des filières dédiées auprès des agriculteurs en prenant appui sur les expériences réussies.

Ils travailleront ensemble à la mise au point et à l'obtention d'une norme européenne, exigeante et réaliste qui permette aux agriculteurs, par la qualité agronomique du produit, de baisser la quantité d'intrants artificiels épandus sur les sols sans perte de rendement.

Ils s'opposent à l'introduction récente, sous la pression de la France, des déchets organiques extrait des ordures ménagères en mélange, dans la liste positive des produits de la future directive européenne « end of waste », pouvant conduire à des composts bénéficiant du statut de produit, donc commercialisable en tant que tel, sans plan d'épandage, et susceptible de passer les frontières.

Ils demandent à leurs parlementaires d'intervenir pour obtenir le retrait de cette introduction, et s'associer ainsi aux exigences de sécurisation des compost souhaitées par les autres pays européens.

Pour : beaucoup ; contre : 1 ; Abstention : 5

UNE REFORME TERRITORIALE AMBITIEUSE POUR DES TERRITOIRES DEMOCRATIQUES ET SOLIDAIRES

Exposé des motifs :

Un des chantiers urgents de la nouvelle majorité est l'élaboration d'un nouveau pacte institutionnel pour nos territoires qui doit rompre avec les pratiques jacobines et les tendances centralisatrices. Cet enjeu est une condition de la réussite de la transition écologique de la société et de l'avenir de notre démocratie elle-même. La mise en concurrence des territoires est source de creusement des inégalités et de gaspillages financiers et écologiques; elle doit laisser place à l'autonomie, à la coopération et à la solidarité entre les territoires de France. Le projet de collectivité unique d'Alsace est pour nous source d'inspiration.

Le gouvernement a engagé la préparation d'une nouvelle réforme des collectivités territoriales à travers les États généraux de la démocratie territoriale puis devrait consulter les responsables des formations politiques.

Le mouvement et les élu-e-s écologistes, porteurs d'une vision ambitieuse et novatrice en la matière, doivent saisir ces occasions pour peser sur le contenu des changements qui seront mis en œuvre. Il est de surcroît de notre responsabilité de faire en sorte que ces questions cruciales, trop souvent étouffées par la rigidité du cadre institutionnel existant, soient débattues par la société civile dans son ensemble.

Pour cela, nous rappelons l'engagement, de l'accord PS-EELV d'organiser des « Conférences régionales des compétences » qui prévoit en effet une conférence « réunissant dans chaque région l'État et les différents niveaux de collectivités territoriales, décidera de la répartition des compétences non régaliennes, autorisera l'expérimentation de nouvelles compétences pour les pouvoirs locaux et permettra d'assurer la qualité des services publics locaux. Ces Conférences pourront également proposer des modifications institutionnelles qui seront soumises à l'approbation du Parlement » (2012-2017 : socialistes et écologistes, ensemble pour combattre la crise et bâtir un autre modèle de vivre ensemble, p. 24-25).

Nous rappelons en outre les propositions défendues par notre mouvement et nos candidats lors des élections législatives et présidentielle de 2012 (Vivre Mieux, p. 158-160) dans la perspective de la mise en œuvre d'un fédéralisme différencié, et en particulier :

- le renforcement des Régions par le transfert de compétences de la part de l'État, et la facilitation de l'évolution de leurs limites administratives (fusion, redécoupage,...) ;
- la fusion des Conseils généraux et des Conseils régionaux pour créer les nouvelles Régions ;
- la transformation des Intercommunalités en collectivités territoriales de plein exercice qui permet un équilibre entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, d'où l'attention particulière qui sera apporté à la mise en œuvre des Métropoles.

En effet, si le fait métropolitain constitue une réalité, de même que les défis qu'il représente pour l'écologie. Le futur acte III de la décentralisation devra instaurer un cadre qui permet de passer d'une logique de compétition entre métropoles à une logique de coopération et de solidarité entre les grandes zones urbaines et les territoires ruraux des alentours.

- la transformation du Sénat en chambre représentative des Régions, élue au scrutin proportionnel ;

Motion :

Pour un véritable acte III de la décentralisation : vers l'Europe des Régions et de l'égalité des territoires.

EELV réaffirme les principes de parité, de subsidiarité, de limitation du cumul des mandats, d'équilibre entre territoires et de respect des réalités historiques et culturelles, comme devant guider la future réforme des collectivités.

EELV souhaite que soit pris en compte 3 grands axes d'action et de réforme pour cet acte III de la décentralisation :

Axe 1 : Des compétences clarifiées et renforcées

Avec:

- La séparation entre organes délibératifs et exécutifs dans toutes les collectivités puis transfert aux Régions d'un pouvoir prescriptif et normatif (réglementaire voire d'adaptation législatif) et la facilitation des fusion et/ou redécoupages selon les réalités sociales, économiques ou culturelles (Corse, DOM-TOM, Pays-Basque, etc.), en suivant le principe d'autodétermination des habitantes.
- Développement du droit d'initiative en matière d'expérimentation pour les collectivités territoriales, permettant de prendre en compte la diversité des projets de territoires.
- Faciliter la coopération entre les Régions et territoires transfrontaliers.
- Affirmation des collectivités locales en tant que "chefs de files" pour clarifier les compétences des collectivités entre elles et avec les services de l'Etat.
- Pour les Régions : transition écologique, coopération décentralisée, organisation et développement des territoires avec notamment des schémas directeurs prescriptifs en matière d'aménagement, d'économie, de déplacement, d'énergie, d'environnement.
- Maintien de la clause de compétence générale.
- Aller vers la disparition des départements avec un transfert de ses compétences vers les Régions et les intercommunalités.

Axe 2 : Démocratie, Proximité, Parité.

Avec:

- Instauration d'un mode de scrutin unique pour toutes les élections locales avec la généralisation d'un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec une prime majoritaire maximum de 25%, avec baisse du seuil du panachage dans les petites communes à 500 habitants (il est aujourd'hui de 3500).
- Dans ce cadre, EELV défend l'élection au suffrage direct des conseiller-es communautaires des EPCI. Le scrutin proportionnel qui favorise à la fois le respect de juste représentation de la diversité politique, le renouvellement du personnel politique et la parité. Il permet aux citoyennes de choisir la politique qui sera menée dans ces instances.
- Affirmation d'un échelon local privilégié pour la mise en oeuvre d'outils de démocratie participative (budgets participatifs, conseils de quartier, interpellation citoyenne des assemblées locales,...)
- Les intercommunalités doivent devenir des collectivités de plein exercice, dont le périmètre doit correspondre à un bassin de vie pertinent et cohérent et être défini suite à une concertation avec les habitant-e-s et les collectivités du territoire concerné. Elles doivent acquérir de nouvelles

compétences, ou des compétences renforcées, sur l'habitat, la mise en œuvre d'un code de l'urbanisme refondé, les déplacements, a facilitation de l'organisation des services publics en gestion directe (eau, transports, production et distribution d'énergie).

Axe 3: Fiscalité, Ressources financières et solidarité

Avec :

- Création d'une nouvelle fiscalité locale lisible entre les différentes strates de la nouvelle organisation institutionnelle qui permette une autonomie fiscale des collectivités et de convertir dans la mesure du possible la fiscalité locale indirecte en une fiscalité locale directe. Cette fiscalité des collectivités doit être cohérente avec les compétences exercées.
- Instauration d'une péréquation à tous les niveaux pour garantir la solidarité et une réelle égalité entre les territoires.
- Instauration d'un budget dédié : Projet de loi de Finances de l'égalité territoriale (PLFET).
- Instauration d'une éco conditionnalité des dépenses de collectivités territoriales avec un contrôle par les cours des comptes régionales (émission de CO2, efficacité énergétique, réduction des déchets, espaces naturels et agricoles préservés,...)
- Promotion de l'épargne locale avec la création d'un livret d'épargne territorial et le lancement d'émissions obligataires groupées des collectivités.
- Affirmation des régions comme moteurs et relais de l'intégration européenne en leur permettant de gérer les fonds structurels européens (FEADER, FEP). En ce sens, elles devront pouvoir s'appuyer sur les moyens dévolus à cet effet aux préfetures (SGAR).

Pour : 78; blancs : 1

MOBILISATION DU PARTI POUR LE DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Que vive le débat sur l'énergie ! Que vive notre avenir !.

Exposé des motifs :

Nous, écologistes, nous satisfaisons de la tenue d'un débat national sur la transition énergétique. Enfin, les Français vont pouvoir discuter et décider de leur avenir énergétique. Possiblement, les citoyens pourront choisir une voie alternative à celle qui leur a été imposée comme unique modèle jusqu'à présent. Le système énergétique est central dans la vie d'une société : il conditionne la bonne santé de son économie et des emplois qui vont avec, il conditionne la qualité de vie, la protection de l'environnement et la durabilité de la société.

Néanmoins, il faudra que les modalités du débat permettent une participation effective du peuple, que le débat soit pluraliste, y compris dans l'expertise, et que les décisions prises tiennent pleinement compte des conclusions qui en sont issues. L'organisation proposée actuellement inquiète et atténue sérieusement l'enthousiasme initial : les instances organisatrices n'ont toujours pas été installées -à l'exception d'une première annonce très inquiétante relative au comité de pilotage-, les modes de décision sont obscures, l'articulation du débat national et décentralisé est imprécise, l'expertise serait placée en situation de censeur alors que l'on attendrait des éclairages contradictoires... Nous, écologistes, souhaitons que les modalités d'organisation du débat soient précisées et amendées au plus vite, dans le sens des demandes portées par les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, exprimées à la Ministre notamment par leur lettre du 24 octobre 2012.

Nous, écologistes, espérons qu'un débat correctement organisé sera l'occasion pour qu'enfin la France commence à se défaire de cette chape de plomb que constitue le nucléaire. Notre position est bien connue : nous sommes opposés à l'utilisation de la technologie nucléaire et nous pensons raisonnable d'en sortir en moins de 20 ans. Contrairement à ce que les tenants de l'atome assèment, cette position ne relève pas du dogmatisme, mais est la raison d'une analyse poussée des enjeux économiques et sociaux, technologiques et environnementaux. Non, le nucléaire n'est pas « bon marché ». Non, le nucléaire n'est pas gage d'indépendance. Oui, le nucléaire présente des dangers irréversibles que l'on ne peut passer par pertes et profits. Jamais en France, le peuple n'a été consulté d'une manière ou d'une autre sur ce choix technologique qui nous engage tous. Nous souhaitons que le débat national soit l'occasion d'écouter nos arguments sans nous caricaturer. Qu'il soit l'occasion d'engager une discussion honnête, car, nous en sommes convaincus, l'honnêteté et la rigueur intellectuelle sont favorables à notre analyse.

Cependant le débat énergétique ne saurait se limiter à la seule question du nucléaire. Rappelons que seulement 17% de l'énergie finale consommée en France est d'origine nucléaire. L'électricité, et donc le nucléaire, ne sont qu'une petite partie de l'enjeu : la transition énergétique est une problématique bien plus vaste et il est vital que l'ensemble du système énergétique soit questionné pour être pensé.

Nous, écologistes, affirmons clairement que deux autres périls guettent l'humanité avec une intensité similaire au danger nucléaire : le changement climatique d'une part et la raréfaction des ressources fossiles d'autre part.

Le changement climatique a disparu de l'horizon politique depuis l'échec de la Conférence de Copenhague. Pourtant il s'accélère et les dernières données scientifiques indiquent que nous sommes, d'année en année, sur le chemin d'un scénario catastrophe. Ce n'est pas parce que nous avons décidé de fermer les yeux que le problème disparaît. Le changement climatique a déjà des impacts sur nos sociétés et nous en souffrirons nous-même au cours de ce siècle, avant que ce soit le tour de nos enfants. Jamais la Terre n'a connu un changement si rapide et d'une telle ampleur.

La pénurie des ressources non renouvelables, et en particulier la pénurie en énergies fossiles, menace également notre économie et nos emplois. N'est-il pas stupéfiant de constater que le prix du baril de pétrole n'a jamais été aussi haut, de manière stable, alors même que la conjoncture économique mondiale est particulièrement mauvaise ? Nous savons que les ressources s'épuisent à une vitesse extraordinaire alors que la demande continue de croître ; nous savons par exemple que nous avons atteint le plafond de production mondiale de pétrole. Nous voilà, chose impensable il y a seulement quelques années, poussés à exploiter des ressources non conventionnelles, telles que les huiles et gaz de schistes. Nous voilà prêts, pour quelques gouttes encore, à sacrifier nos réserves d'eau, notre environnement, notre climat, nos terroirs, notre économie locale. Une fois ces maigres ressources exploitées, une fois la Terre essorée, nous serons toujours dans le même état de dépendance. Notre toxicomanie est en train de nous faire perdre la raison.

Ces trois périls -nucléaire, climat, fossiles- sont en interactions, mais aucun ne vient apporter de solution à l'autre. Ces trois périls présentent chacun des caractéristiques particulières (rythmes, ampleur, conséquences). Il est impossible de les hiérarchiser, nous devons les traiter simultanément. Nous savons en revanche avec certitude que les trois dangers majeurs affectent en premier les plus fragiles et qu'ils sont facteurs d'inégalités insupportables. Que ces trois dangers remettent en question la pérennité de la vie humaine sur Terre, au même titre que d'autres crises environnementales. Mais surtout, nous savons que les solutions face à ces trois périls sont les mêmes : ce sont les solutions de la vraie transition énergétique, à savoir le triptyque « sobriété, efficacité, renouvelables ».

Nous, écologistes, ne sommes pas des prophètes de malheur : nous avons des solutions à proposer, des solutions concrètes qui peuvent être appliquées progressivement dès aujourd'hui. Des solutions viables techniquement et viables économiquement. Des solutions justes socialement. Des solutions qui permettront de créer des centaines de milliers d'emplois non délocalisables et de stabiliser les factures énergétiques des ménages et des entreprises face à des prix de l'énergie conventionnelle qui s'envolent. Des solutions qui améliorent la qualité de vie et les relations humaines. Des solutions que d'autres pays ont déjà choisies. Oui, la France aussi peut s'orienter vers la troisième révolution industrielle, au lieu de s'accrocher à un modèle du passé. Oui, la France peut participer à la dynamique d'avenir choisie notamment en Europe par l'Allemagne, la Suisse, le Danemark, l'Italie, l'Autriche, l'Ecosse... La question énergétique ne peut d'ailleurs plus s'envisager uniquement à une échelle nationale : elle doit l'être à celle de l'Union Européenne, et nous devons pleinement l'intégrer.

L'énergie est dans chacun de nos actes quotidiens : la transition énergétique est un moyen concret pour changer notre société. La réduction des consommations par l'efficacité énergétique n'est pas une lubie : les potentiels technico-économiques sont identifiés, il suffirait de mettre en œuvre les politiques adéquates pour faire de l'économie française une des plus efficaces. La réduction des consommations par la sobriété est une réponse à une société de consommation qui ne satisfait plus personne : consommer moins mais mieux, plus de liens et moins de biens, pour être plus heureux. Les énergies renouvelables ne sont pas des ressources marginales : elles

peuvent parfaitement répondre à la totalité des besoins humains raisonnables à l'horizon de la moitié de ce siècle, pour un coût comparable au système énergétique actuel.

Ces solutions ne sont pas miraculeuses : elles demanderont de la volonté politique, une mobilisation de la société, de la recherche et de l'innovation, un nouvel engagement industriel, plus de justice sociale. Mais cet effort n'a rien de différent de celui que nos aïeux ont fait pour les révolutions industrielles précédentes : la paresse intellectuelle, la torpeur économique, l'immobilisme politique sont du côté de ceux qui veulent rester dans le modèle du passé organisé autour du gaspillage, des énergies fossiles et du nucléaire. Surtout, ces solutions nous offrent une perspective concrète d'amélioration de notre économie, d'amélioration de la qualité de vie de tous, de relation sereine avec notre environnement.

Nous, écologistes, avons un projet concret pour l'avenir à proposer aux Français : une vraie transition énergétique pour un avenir serein et durable.

Motion :

Le Conseil Fédéral d'EELV :

- **Se satisfait, sur le principe, de la tenue du débat national sur la transition énergétique. Néanmoins, il s'inquiète des modalités du débat qui, en l'état, ne semblent pas de nature à permettre l'expression effective d'analyses pluralistes et la prise en considération de l'expression citoyenne et de la société civile. De plus, la considération du contexte européen est très insuffisante. Il appelle le gouvernement à écouter et à appliquer les demandes formulées par les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.**
- **Appelle l'ensemble du parti Europe Ecologie Les Verts à se mobiliser dès à présent et jusqu'à la fin du débat national. Le Conseil Fédéral appelle à l'engagement d'une vaste campagne pour nos idées, à l'image de ce qu'est une campagne électorale.**
- **Mandate le Bureau Exécutif pour coordonner, avec l'appui de la Commission Energie, la mobilisation du parti. Demande aux Bureaux Exécutifs Régionaux d'organiser des événements régionaux et d'assurer un appui aux groupes locaux. Appelle les groupes locaux à se mobiliser pleinement par l'organisation d'événements, de tractages et d'affichage. Appelle à la coordination étroite entre les trois niveaux : local, régional et national. Appelle également à une mobilisation numérique pour mener campagne sur internet et sur les réseaux sociaux.**
- **Propose que, afin d'illustrer concrètement la transition énergétique, la mobilisation du parti se fasse au moyen d'événements sur le terrain : visites de bâtiments exemplaires, visites d'installations d'énergies renouvelables, portes-ouvertes d'entreprises impliquées, expositions, démonstrations, projections de films... L'organisation de débats et de conférences est un complément nécessaire.**
- **Souhaite qu'EELV soit présent et représenté dans tous les débats nationaux, régionaux ou infra-régionaux organisés de manière officielle ou par des initiatives tierces.**

Pour : beaucoup ; Contre : 1; blancs : 5

MOTION POUR L'INTERDICTION DU BISPHEENOL A

Exposé des motifs :

Ne pas céder au lobby pro-industrie.

I - Le bisphénol A (BPA) est un composé chimique dont le nom indique qu'il est issu de la réaction entre deux équivalents de phénol et un équivalent d'acétone. Il est utilisé pour la fabrication industrielle par polymérisation de plastiques de type polycarbonate et de résines époxy ; comme antioxydant dans les plastifiants et le PVC et comme inhibiteur de polymérisation dans le PVC.

Il est notamment utilisé par les industriels dans les emballages alimentaires et les dispositifs médicaux.

Le BPA est également présent sous forme libre dans un grand nombre de reçus de caisse ou de cartes de crédit, dans les papiers thermiques, dans de nombreux produits de consommation courants depuis les lunettes de soleil jusqu'au CD – DVD, en passant par les contenants destinés aux liquides (bouteilles, boîtes...) et la nourriture.

Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la contamination humaine se fait essentiellement par ingestion, mais aussi par passage par les voies respiratoires et à travers la peau.

II - D'ailleurs, 95% des 700 études scientifiques portant sur les effets du BPA sur l'homme et l'animal publiées à ce jour attestent de sa toxicité et de ses effets en tant que perturbateur endocrinien (substance perturbant et modifiant le système hormonal). Les enfants en bas âge, en plein développement hormonal, sont particulièrement vulnérables. C'est pourquoi il a été primordial de protéger les nourrissons de l'exposition à cette substance (cf. loi de 2010 exposée plus bas). Mais il faut aller plus loin encore, tant les enjeux sanitaires sont graves et de première importance.

Depuis 2011, les études concordent pour montrer que le BPA entraîne aussi des troubles des systèmes cardio-vasculaire, comportemental et reproductif, tels que des maladies métaboliques ou cardio-vasculaires, mais aussi des cancers hormono-dépendants, des cancers du sein, des perturbations anatomo-fonctionnelles, des troubles du comportement, de la fertilité et de la reproduction, qu'il favorise l'obésité, etc.

Plus gravement, les effets du BPA sur le système hormonal induisent des altérations épi-génétiques, susceptibles d'entraîner les mêmes pathologies chez la descendance. En d'autres termes, en exposant nos concitoyens au BPA de manière inconsidérée, nous avons déjà pris le risque de soumettre au danger puisque le BPA influe sur l'expression des gènes et participe aux modifications génétiques transmissibles d'une génération à l'autre. Ainsi, une année de plus pour retarder l'interdiction du BPA met inutilement en danger 830.000 enfants à naître, dont on sait déjà que 400 garçons auront des problèmes hormonaux avérés à l'âge adulte.

III - Nous avons une responsabilité, et nous devons contrer l'argumentation des lobbies industriels qui n'ont cessé de privilégier l'intérêt économique à court terme sur l'intérêt général à long terme qui est notre santé. Notre santé ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement mais doit rester au cœur de notre politique et des valeurs que nous, écologistes, portons. L'un des arguments majeurs avancés par le lobby des industriels en faveur du report de son interdiction, repose sur le laps de temps acceptable pour eux, nécessaire à leur adaptation à de nouveaux procédés de fabrication des nouveaux matériaux et des contenants alimentaires.

Pourtant, les alternatives au BPA existent déjà en large partie, et pour l'ensemble de ses utilisations liées à l'alimentation. La recherche, notamment française, a beaucoup avancé en matière de substituts. L'ANSES et les associations en ont fait le recensement, ce qui est une donnée incontestable.

L'argumentation des lobbies industriels ne résiste donc pas à l'analyse.

C'est ainsi que plusieurs grands groupes ont développé des offres sans BPA et qu'il existe – par exemple – des modèles alternatifs sans BPA de conserverie en carton, adaptés aux légumes cuisinés et secs, aux soupes, sauces, compotes... supportant la mise sous autoclave.

Ce type d'emballage est déjà proposé par 110 grandes marques aux consommateurs et clients dans 40 pays (Japon, Suède, Italie...).

En Italie, il représente 18 % du conditionnement de légumes secs et 10 % des légumes.

La marque COOP, à l'instar de Nestlé ou de Heinz, a intégralement remplacé la boîte en métal et son revêtement intérieur avec BPA au profit de la conserve carton. Et 96 % des clients en sont satisfaits.

En Suède ce sont 23 % des légumes secs, 24 % des tomates et 7 % du Pet Food (nourriture pour les animaux domestiques) qui sont ainsi conditionnés.

En France, deux unités de recherche ont relevé le défi des produits innovants sans BPA.

Trois millions deux cent mille emballages pourraient potentiellement être fabriqués en carton ; sans parler des conséquences positives en termes de création d'emplois.

Nous économiserions l'émission de 12 000 tonnes de CO2 par an.

Un seul exemple : pour un emballage en carton de 400 ml, l'émission de gaz à effet de serre est de 81 grammes, alors qu'il est de 126 grammes pour un contenant en métal[1].

Dans le prolongement, même Monsieur Draulette, patron du syndicat national des fabricants de boîtes, emballages et bouchardes métalliques, indique que le nouveau vernis sans BPA sera au point en 2013.

IV. La position du législateur.

Après proposition du Sénat en mars 2010, dans le cadre du projet de loi Grenelle 2, le BPA a été interdit dans la fabrication des biberons le 23 juin 2010.

Mardi 9 octobre 2012, le Sénat a adopté une proposition de loi visant la suspension de la fabrication, de l'importation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire comportant du BPA au 1er juillet 2015.

À l'Assemblée nationale, on ne peut que se féliciter de la proposition de loi votée le 12 octobre 2011. Celle-ci propose la suppression au 1er janvier 2013 de tous les contenants destinés aux enfants en bas âge.

Cela fait donc déjà 12 mois que les industriels sont avertis de cette proposition. Le délai supplémentaire de 18 mois qui vient d'être proposé par le Sénat – c'est-à-dire une interdiction au 1er juillet 2015 – n'est donc pas fondé, les industriels étant en mesure de s'adapter à leurs nouvelles normes de fabrication.

En conclusion.

Au regard du présent texte et des dernières études, ce ne sont donc pas seulement les nourrissons et les très jeunes enfants qui sont exposés, mais aussi les femmes enceintes et les femmes allaitantes, avec des conséquences potentielles très graves, parfois irréversibles sur leur descendance. Plus encore, nous l'aurons compris, c'est l'ensemble de la population qu'il faut soustraire à ces dangers dans les meilleurs délais possibles.

Motion :

Avec le monde scientifique, le Conseil fédéral d'Europe Écologie Les Verts reconnaît la toxicité et la dangerosité du bisphénol A sur l'ensemble de la population française, et prend acte de l'urgence à l'y soustraire au nom de l'impératif de santé publique.

Le Conseil fédéral d'Europe Écologie Les Verts prend en compte les alternatives industrielles au bisphénol A déjà mises en œuvre tant en France que dans de nombreux pays.

De ce qui précède, le Conseil fédéral d'Europe Écologie Les Verts demande l'interdiction du bisphénol A dans les contenants alimentaires dans les meilleurs délais.

Unanimité pour

PROPOSITIONS POUR AIDER LE PEUPLE SYRIEN

Exposé des motifs :

A la différence des autres soulèvements et révolutions des peuples du Monde arabe, (Tunisie, Egypte, Libye et Yémen), qui ont rencontré enthousiasme et soutien auprès des citoyens français, la révolution syrienne, pourtant la plus longue, la plus meurtrière, s'est heurtée pendant des mois à l'indifférence voire à un scepticisme remettant en cause la légitimité du soulèvement populaire contre la dictature du clan Assad, un clan mafieux, kleptocrate et sanguinaire.

Ce déni ne pouvait résister devant la sauvagerie de la répression du régime : nombre de morts (36000 en quelques 20 mois), de réfugiés, de déplacés... destruction des infrastructures, bombardement aveugle des civils. Violences qui perdurent, malgré l'augmentation quotidienne des zones libérées.

Face à cette catastrophe, et à la demande des associations syriennes et des représentants des conseils révolutionnaires syriens, un appel d'urgence a été lancé pour secourir la population civile syrienne notamment dans les zones libérées.

Cet appel a rencontré un large soutien, puisqu'il a été signé par plus d'une cinquantaine d'organisation et de centaines de personnalités et de citoyens.

Un collectif (InterCO : Intercollectif de Solidarité avec les Lutttes des Peuples du Monde Arabe, composé de collectifs du monde arabe, d'associations de la société civile française, soutenus par des organisations syndicales et des partis politiques,) a porté cette initiative lors d'un meeting organisé fin octobre. .

Le gouvernement français vient de confirmer le soutien aux conseils révolutionnaires syriens qui gèrent les zones libérées, de plus en plus de collectivités locales commencent à exprimer leur soutien Et partout en France naissent des initiatives de solidarité .

Populariser cette aide est fondamental d'un point de vue humain, bien sûr, mais aussi politique. Elargir la mobilisation à l'approche de l'hiver est indispensable pour éviter une catastrophe humanitaire. Soutenir les projets concrets portés par les collectifs locaux syriens s'inscrit dans la construction d'une démocratie citoyenne. Contribuer à fédérer les aides participe au travail en commun si nécessaire à l'opposition.

Motion :

Le Conseil fédéral réuni les 17 et 18 Novembre à Bobigny décide de :

- **soutenir l'appel d'urgence lancé par les collectifs syriens.**
- **demander à ses élu-e-s territoriaux de mobiliser leurs instances pour développer aide et soutien pacifique.**
- **demander à ses parlementaires d'organiser une réunion d'information et mobilisation de la représentation nationale.**

Pour : beaucoup; Contre : 1; blancs : 0

Vœu adopté par consensus et hors motion :

Le Conseil Fédéral de janvier 2013 prévoira un temps de débat conséquent sur la situation internationale.

Lien pour l'analyse plus complète sur la guerre civile Syrienne :

<http://transnationale.eelv.fr/2012/09/27/nous-devons-aider-le-changement-en-syrie/>

UN PARTI DE GOUVERNEMENT SOLIDAIRE DES LUTTES POUR L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

Exposé des motifs :

Alors que l'année 2012 s'achève, les espoirs d'une sortie de crise rapide en France comme en Europe s'éloignent de jour en jour. En se lançant dans des politiques d'austérité visant à assainir leurs finances publiques, les Etats européens ont accéléré la chute de l'activité, les prévisions de croissance pour l'année 2012 s'établissant à - 0,3% sur l'ensemble de la zone euro et à - 0,1% en 2013 après des taux de croissance faibles en 2010 (+1,9%) et 2011 (+1,4%). Dans ces conditions, le taux de chômage devrait continuer à s'aggraver pour atteindre fin 2013 le niveau historique de 12% en zone euro. Il est devenu manifeste que **l'appel incantatoire ou la recherche désespérée de la "croissance", quoi qu'il en coûte, ne saurait constituer la bonne réponse.**

Six mois après la mise en place du premier gouvernement après l'élection de François Hollande comme Président de la République un constat s'impose : la conduite des affaires publiques, à l'heure où les crises écologiques, économiques, sociales, européennes se conjuguent est un **exercice à la fois complexe et à haut risque, mais nécessaire.** Nos concitoyen/nes attendent des changements, et leur exigence est d'autant plus forte que le bilan des précédents gouvernements fut catastrophique. Face à cela la tentation tribunicienne ou protestataire existe, mais les écologistes ont choisi une autre voie : celle qui consiste à **participer à la mise en œuvre des changements dont notre pays a besoin.**

Notre pays a besoin de réformes profondes et rien ne serait pire que de retarder indéfiniment leur mise en œuvre : réforme des institutions et des collectivités, réforme fiscale, réforme de la démocratie sociale, transition écologique de l'économie... C'est pourquoi nous appelons le gouvernement à **s'engager plus fermement et plus rapidement dans la voie des réformes.**

A l'heure ou la récente victoire de Fritz Kuhn à l'élection de Maire de Stuttgart, témoigne, après le basculement du Land de Bade Wurtemberg et les victoires municipales à Tübingen ou Fribourg, de la capacité des écologistes à convaincre leurs concitoyens de leur accorder leur confiance pour conduire des politiques publiques, l'engagement des Ministres écologistes dans le gouvernement de gauche en France est un élément essentiel de la **stratégie de construction de la crédibilité des réponses écologistes et aux crises et aux attentes des Français/es. C'est pourquoi il faut affirmer l'importance des ministres écologistes qui, au-delà même de leurs champs de compétence, cherchent à faire avancer la transition écologique.**

Certes **nous ne sommes pas d'accord sur tout ce que le gouvernement accomplit, nous avons même des désaccords manifestes** : non-reconnaissance des 22 milliards de niches fiscales sur la pollution, rien sur la hausse indispensable des minimas sociaux et des retraites, interrogations persistantes sur l'ampleur à donner à la transition énergétique, manque d'ambition sur la transformation écologique de notre industrie en crise, à commencer par l'automobile, retard sur la fiscalité écologique, rythme irréaliste du désendettement, décisions décevantes dans le cadre du Pacte de compétitivité suite au rapport Gallois, report (ou abandon ?) du droit de vote des résident/es étranger/es aux élections locales. En outre, globalement, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, **il manque une impulsion écologique** dans la réalité des projets gouvernementaux, **qui soit à la hauteur de l'ambition affichée par le Président de la République** lors de la Conférence environnementale.

Enfin, il y a **l'entêtement sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes**, qui est, il faut le rappeler un désaccord persistant puisqu'il a été pointé comme tel à côté de l'accord signé entre le PS et nous pour la mandature parlementaire 2012 – 2017.

Cela conduit à **des interpellations, des questions, exprimées publiquement.** Des parlementaires ont pris la parole sur ces sujets, collectivement et/ou individuellement, le plus souvent avec un vrai sens de la loyauté majoritaire. Le parti a affiché des positions claires et fermes, et s'est appliqué à le faire d'une seule

et même voix, à sa juste place qui est celle de l'accompagnement critique de l'action gouvernementale, positif souvent, aiguillon parfois, godillot jamais. Pour autant **l'action publique relève du temps long**. Nous nous sommes engagés dans un partenariat de long terme, avec les socialistes, sur un accord programmatique certes incomplet, mais ambitieux. Cet accord fait de nous des membres de la majorité parlementaire. **Nous avons décidé, en mai dernier, de participer au gouvernement de la France. Et nous avons décidé de tenir une conférence annuelle de bilan**, dont la première se tiendra à l'été 2013.

D'ici là, outre l'action des ministres et des parlementaires, il importe de développer l'action du **parti, qui constitue le cadre collectif de notre action politique. Nous avons choisi d'être un parti de gouvernement solidaire des luttes qui font avancer l'écologie politique en France, comme en Europe**. Cette **double identité** nous distingue. Il revient au parti d'innover par des missions nouvelles :

- L'une des ces missions consiste à **animer la relation avec le PS, afin de faire vivre l'accord programmatique**.
- Une seconde mission consiste à **rechercher des alliances de projet, avec d'autres composantes politiques**, au sein du PS, du Front de Gauche, des démocrates humanistes, mais aussi **des associations** écologiques et des syndicats **pour faire avancer nos propositions**.
- Une troisième mission consiste à **se saisir des grands débats publics pour mener campagne autour de nos analyses et de nos propositions**.

Ces différents moments pourraient conduire à la « fabrique » dans le courant de l'année 2013 **d'assises de la transition sociale et écologique** rassemblant les différentes formations politiques constituant la majorité parlementaire.

Enfin, le débat national, qui sera décliné en régions, autour de la transition énergétique, doit constituer pour EELV un moment politique exceptionnel pour **faire avancer les solutions écologistes pour la transition énergétique et pour débattre** avec les françaises et les français de notre avenir.

Motion :

Le Conseil Fédéral :

- **estime que notre formation politique, pour être la plus utile possible aujourd'hui, doit affirmer son identité distinctive, parti de gouvernement, solidaire des luttes qui font avancer l'écologie politique en France et en Europe ;**
- **mandate le BE pour se rapprocher du PS afin d'améliorer la gouvernance de la majorité parlementaire et d'animer le contrat programmatique conclu pour la mandature et attend un rapport sur ces sujets au cours de sa session de janvier 2013 ;**
- **mandate le BE pour se rapprocher des autres composantes politiques, des syndicats et des associations afin de construire des alliances de projet qui permettront de faire avancer nos idées**
- **propose que ces échanges débouchent sur la « fabrique » d'assises de la transformation sociale et écologique ;**
- **décide que le mouvement appelle à une mobilisation sociale nationale sur la question du logement.**
- **décide de faire du débat public sur la transition énergétique une priorité de l'action politique d'EELV au cours du 1er semestre 2013 ;**
- **rappelle que la conférence annuelle de bilan est le cadre collectif décidé pour l'évaluation de la participation gouvernementale et mandate le COP pour en définir les modalités. Il attend un retour à ce sujet au cours de sa session du printemps 2013.**

Pour : beaucoup ; Contre : 2; abstentions : 2



MOTION CONTRE L'EVACUATION DES OPPOSANTS AU PROJET D'AEROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES ET POUR LA POURSUITE DE LA MOBILISATION CONTRE CE PROJET INUTILE ET NUISIBLE

Exposé des motifs :

« Ne lâchez rien, nous ne céderons rien ».

Le 16 octobre au petit matin le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a décidé d'envoyer les forces de l'ordre procéder à l'évacuation des habitants de la ZAD (Zone à défendre) de Notre-Dame-des-Landes, mobilisés contre la construction de l'aéroport.

Ce projet inutile, couteux et anti-écologique a maintes fois été dénoncé par les instances de notre mouvement. Il est inutile car il a été démontré que des solutions alternatives à la quasi-saturation et au bruit de l'actuel aéroport de Nantes existent. Il est couteux car bien qu'officiellement évalué à 556 millions d'euros, il pourrait en réalité s'avérer un gouffre financier, insupportable pour les finances publics en période de crise, lorsque le compte sera fait de l'ensemble des dépenses induites. Il est anti-écologique car il accroît l'offre de transport aérien au moment où il faudrait au contraire la réduire, il saccage 2000 hectares de zone humides et de terres agricoles fertiles et porte une atteinte grave à la biodiversité locale.

Ce passage en force, ainsi que la méthode et les moyens utilisés pour procéder à l'évacuation des habitants heurtent profondément les écologistes, car relevant d'une véritable opération militaire violente. Plus de 500 gendarmes et CRS, des maîtres chiens, des hélicoptères et bulldozers sont mobilisés.

Plus d'une semaine après la première évacuation, l'opération militaro-policière était toujours en cours car après avoir été délogés de leurs maisons détruites, de nombreux habitants se réinstallent sur la ZAD.

En décrétant un moratoire jusqu'à l'épuisement des divers recours juridiques, François Hollande s'était en effet engagé à laisser se dérouler jusqu'à leur terme les procédures réglementaires et en particulier à respecter la loi sur l'eau.

Bien que ce moratoire, négocié avec les responsables PS locaux, ne concerne que les exploitants agricoles et les habitants de la zone de déclaration d'utilité publique, installés avant février 2008 et ayant refusé à ce jour les procédures amiables, l'emploi inopiné de la force contre les autres occupants nous choque.

La construction de cet aéroport ne figure pas dans l'accord EELV-PS. Notre feuille de route, adoptée le 8 mai 2012 conditionnant notre participation gouvernementale indique notamment : « un effort massif en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique, appuyée sur une politique de réduction volontariste de la consommation d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction de la double dépendance au pétrole et au nucléaire ». Or la mise en œuvre du projet inutile et dispendieux de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes s'inscrit en parfaite contradiction avec cette orientation.

Aussi nous exigeons l'arrêt immédiat des expulsions et de la destruction des maisons et réaffirmons que « l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, situé sur des terres agricoles, est pharaonique, dispendieux et inutile et ne doit pas voir le jour. ».



Motion :

Ce sont les raisons pour lesquelles EELV, réuni en Conseil Fédéral des 17 et 18 novembre 2012 :

- Se félicite des interventions des Parlementaires EELV et les invite à poursuivre et à réaffirmer leur opposition au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, qui ne fait pas partie de l'accord gouvernemental avec le PS ;
- Se prononce pour que le BE prenne l'initiative d'inviter les groupes locaux et les organisations opposantes au projet à une rencontre nationale en vue d'élaborer une stratégie concertée de poursuite de la mobilisation contre ce projet inutile, onéreux et nuisible pour l'environnement.

Pour : beaucoup ; contre : 0 ; blancs : 7

FINALISATION DE L'ORGANISATION BUDGETAIRE DU RESEAU DES COOPERATEURS AU SEIN DU MOUVEMENT EELV. MOTION POUR L'ORGANISATION AUTOUR DU BUDGET COOPERATEUR

Plan régional

Les coopératrices et coopérateurs en régions désigneront selon des modalités propres à chaque région 2 référents chargés de gérer la ligne budgétaire des Coop en région.

Ces 2 référents budgets devront être approuvés par le cpr.

(Rappel – il existe déjà 2 référents chargés de gérer les listes des coopérateurs de la région en coordination avec le parti, depuis la motion votée le 29 janvier 2012. La désignation des 2 référents gérants des listes est également approuvée par le cpr)

Chaque réseau de coopérateur au niveau des régions est libre de déterminer les modalités de gestion de sa ligne budgétaire dans le respect des règles posées dans ce présent paragraphe.

La ligne budgétaire région est alimentée par :

- Le versement provenant de la ligne budgétaire nationale calculé sur la base du nombre de coopératrices et coopérateurs de l'année N-1 à compter du 1er janvier 2013.
- Une subvention exceptionnelle pourra être attribuée par le parti à l'échelon national ou régional dans le cadre d'un projet spécifique.
- Les dons.

Cette ligne budgétaire sera gérée sur un sous compte bancaire de celui du parti. Les référents budget devront s'engager à respecter les règles de trésorerie inhérentes à un parti politique. En particulier, ils devront s'engager à pouvoir justifier toutes dépenses par des pièces comptables transmises au trésorier de l'échelon concerné et devront faire un bilan en fin d'exercice à transmettre aux référents de la ligne budgétaire nationale avant 1er décembre de l'année en cours.

Plan National

Les coopérateurs/trices du groupe d'animation de l'agora désignent deux référents de la ligne budgétaire nationale. **Leurs désignations devront être approuvées par l'ensemble du groupe animation. (Dont pour rappel font partie des représentants du BE et du CF).**

La ligne budgétaire est alimentée par le compte d'EELV et calculé sur la base du nombre de coopérateurs de l'année N-1, à compter du 1^{er} janvier 2013. une subvention éventuelle émanant du parti peut compléter cette somme Ce budget sera suivi sur un sous compte dépendant de celui du parti. Les coopérateurs référents du budget devront s'engager à respecter les règles de trésorerie inhérentes à un parti politique, et à transmettre à la (au) trésorier(e) national l'ensemble des pièces qui réglera les factures.



Cette ligne budgétaire doit servir entre autre :

- financer les moyens de communication
- organiser les évènements à l'échelle nationale
- suppléer des financements pour une région qui ne serait pas encore organisée

La ligne budgétaire du réseau coopérateur est alimentée par le reversement de 85 % des cotisations des coopérateurs de l'année N-1 (15 % restant au parti comme participation à la gestion commune avec les adhérents).

Comme l'ensemble des lignes budgétaires du budget d'Europe Ecologie Les Verts, il n'y a pas de report d'une année sur l'autre.

Pour : 36 ; Contre : 7; blancs : 22

Adoptée.

POUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES TRANS

Exposé des motifs :

Le sexe d'une personne est généralement déterminé par les médecins à la naissance, puis il devient un fait juridique et social.

Pour comprendre le concept d'identité de genre, il importe de bien distinguer la notion de sexe de celle de genre. Alors que la notion de "sexe biologique" renvoie essentiellement à la différence entre mâles et femelles, mais aussi aux différentes formes d'intersexuation, celle de genre définit les hommes et les femmes en tant que construction sociale normée.

Le sexe juridique est assigné à un enfant à sa naissance en fonction de la vision extérieure de ses organes génitaux. Dans bien des cas, cela ne correspond pas à son genre réel ressenti et/ou aux formes d'expression de son genre qu'il va cultiver en grandissant, dans sa vie quotidienne. L'identité de genre, c'est l'expérience intime et personnelle profonde qu'a chaque personne de son propre genre, qu'elle corresponde ou non à son sexe de naissance. Les personnes trans construisent ainsi un genre qui ne correspond pas à leur état civil et peuvent désirer que leur état civil soit le reflet de cette identité, mettant ainsi en accord leur statut juridique et leur genre social. C'est non seulement l'intérêt des personnes trans mais celui de la société dans son ensemble que l'on puisse s'entendre collectivement et d'une façon pacifique, ordonnée, sur le genre de chacun et de chacune. Selon les personnes, l'expression de genre passe par les différentes formes de langage (parlé, en particulier via l'accord de genre, visuel à travers les vêtements), le comportement social, le régime hormonal (masculin, féminin) ou la configuration corporelle, dont la modification peut exiger des interventions chirurgicales diverses. Mais il faut garder à l'esprit que ces modifications, dont plusieurs peuvent être vues comme l'adaptation à des normes de genre existantes, ne sauraient constituer un préalable à l'obtention d'un changement d'état civil.

Peuvent être trans des personnes déjà ou pas encore opérées au niveau des organes génitaux, mais aussi des personnes qui choisissent de ne pas subir d'opération ou qui n'ont pas accès à la chirurgie. Il peut s'agir de personnes transgenres femme-vers-homme ou homme-vers-femme, qui ont – ou non – subi une intervention chirurgicale ou un traitement hormonal, et aussi de travestis et d'autres personnes qui n'entrent pas strictement dans les catégories homme ou femme.

Il est également fondamental de distinguer le genre et l'orientation sexuelle. L'orientation sexuelle doit être entendue comme la capacité de chacun d'éprouver une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus de genre ou de sexe opposé (hétérosexualité), de même genre (homosexualité), ou des deux (bisexualité), et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus.

La situation des personnes trans en France, du point de vue des droits humains, est méconnue et négligée. Pourtant, ces personnes font face à des problèmes graves, souvent spécifiques. Elles sont exposées à de multiples discriminations, à l'intolérance et même à la violence. Leurs droits fondamentaux sont bafoués, y compris le droit à la vie privée, le droit à l'intégrité physique et à l'accès aux soins. Dans leur vie quotidienne, comme du point de vue des garanties juridiques, beaucoup de personnes trans ne peuvent manifestement pas exercer leurs droits fondamentaux.

De plus, pour accéder aux traitements et aux chirurgies, les trans doivent encore se soumettre au diagnostic médical d'un psychiatre définissant la transidentité comme un trouble, une pathologie. Les classifications médicales nationales et internationales prévoient qu'un diagnostic de troubles mentaux devrait être posé dans le cas des personnes transgenres. Or la transidentité n'est pas un trouble. Cela commence à être reconnu et le même mouvement qui a conduit autrefois à la dépsychiatriation de l'homosexualité est en marche. Dès lors, ces diagnostics sont dénués de fondement scientifique et ne constituent rien d'autre qu'un obstacle à l'exercice des droits fondamentaux des personnes trans, notamment lorsqu'ils servent à limiter leur capacité juridique, à leur imposer ou à leur refuser un traitement médical pris en charge par la sécurité sociale.

Aujourd'hui, l'Argentine est le premier pays au monde à mettre en place une législation conforme au respect des droits humains liés à l'identité de genre, à l'image de ce que préconisait déjà le rapport de l'ancien commissaire européen aux droits de l'homme Thomas Hammarberg en 2009. A ce jour, aucun Etat en Europe n'a encore été capable de le retranscrire dans sa propre législation. Il est grand temps que la France s'empare de cette question en suivant l'exemple argentin.

Motion :

Le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie Les Verts revendique l'application intégrale des principes du rapport du Commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe Hammarberg (Droits de l'Homme et identité de genre - Document thématique, octobre 2009) et demande donc :

- De permettre un libre choix de prénom et de sexe sur les extraits d'acte de naissance, cartes d'identité, passeports, diplômes, carte de sécurité sociale et autres documents officiels. Pour ce faire, le changement d'identité devra être instruit en mairie sur déclaration auprès d'un officier d'état civil. Le changement d'état-civil ne peut en effet être subordonné au pouvoir d'un juge qui puisse exiger une obligation de stérilisation, un quelconque traitement médical, une simple expertise. Comme l'orientation sexuelle, non seulement le genre d'une personne ne peut dépendre de l'appréciation d'un juge, mais d'une façon plus générale, il ne peut dépendre d'une quelconque expertise extérieure.
- De rendre les procédures médicales modifiant les caractères sexuels anatomiques, morphologiques, physiologiques (traitement hormonal, chirurgie) et un éventuel soutien psychologique accessibles et remboursés intégralement par la sécurité sociale - sur le modèle d'un suivi de maternité - pour les personnes transgenres souhaitant y avoir recours. De cesser de subordonner la prise en charge par la sécurité sociale à un suivi par des équipes pluridisciplinaires dont l'exercice doit être dénoncé dès lors qu'il tente d'établir une tutelle sur la transition des personnes trans, au préjudice de ces personnes et au préjudice des dépenses de santé. De développer l'expertise médicale en prenant en compte toutes les dimensions de l'épanouissement personnel y compris la santé sexuelle, celle-ci incluant la notion de plaisir.
- D'élaborer et de mettre en œuvre, à tous les niveaux administratifs (municipal, départemental, régional et national), des politiques de lutte contre les discriminations et l'exclusion auxquelles font face les personnes transgenres sur le marché du travail, dans l'éducation et dans le système de santé.
- De consulter les personnes transgenres pour la mise en place de ces politiques et de soutenir les initiatives des associations trans d'autosupport et de luttes contre les discriminations.

- L'interdiction de toute discrimination fondée sur l'identité de genre, au même niveau et selon les mêmes modalités que les discriminations fondées sur les autres motifs déjà reconnus par la loi.
- L'instauration d'une protection et d'un accueil spécifique des personnes transgenres victimes de violences et de crimes de haine transphobes.
- D'intégrer l'identité de genre dans les activités des organes de promotion de l'égalité, notamment le défenseur des droits, qu'EELV souhaite voir recréée, et des agences régionales contre les discriminations existantes ou en cours de création.
- De soutenir et développer la recherche en sciences sociales pour recueillir et analyser des données sur la situation des personnes transgenres en France et dans le monde au regard des droits humains, y compris sur les problèmes de discrimination et d'intolérance.
- De porter un lobbying diplomatique intense visant à faire sortir la transidentité de la liste des maladies mentales de l'OMS.
- D'assurer une présence des questions de genre et de transidentité dans les programmes scolaires et de former les personnels en contact avec les jeunes à l'accompagnement des adolescents en recherche identitaire.
- De prendre en compte la situation spécifique des trans mineurs dans toutes les dispositions concernant les personnes trans. Cela est absolument indispensable car la transidentité peut se révéler dès l'enfance. Sa prise en charge avant l'adolescence permettrait de rendre beaucoup plus simple la transition des personnes concernées.

Pour : beaucoup ; contre : 2 ; Abstention : 4

POUR UNE LEGALISATION DE L'EUTHANASIE

Exposé des motifs :

Que ce soit celle de Vincent Humbert en France (1) ou de Charly Rayen en Belgique (2), diverses opinions publiques européennes ont été à de multiples reprises sollicitées médiatiquement par des histoires de malades incurables dont l'issue a été dramatique. Ceci a conduit tout naturellement nos sociétés à s'interroger sur le sort réservé aux personnes en fin de vie.

Un premier progrès en France a été l'instauration de la loi du 22 avril 2005, dite « Léonetti », qui a consacré l'illégalité de l'obstination déraisonnable, le droit au refus de traitement et, plus récemment, la création de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Les soins palliatifs ont pu bénéficier d'un certain regain même si l'effort en faveur de leur création est indéniablement insuffisant : il est en effet estimé que seuls environ 20% des personnes devant en bénéficier y ont réellement accès dans notre pays (3).

La loi Léonetti souffre également d'une méconnaissance importante de la part des divers-e-s acteur/-trice-s de santé, au premier rang desquels les médecins généralistes.

D'après l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) – France, il y aurait encore environ 15 à 20.000 euthanasies réalisées par an à des personnes en situation de fin de vie dans notre pays (4), en toute illégalité et dans des conditions éthiques et techniques - utilisation inappropriée de chlorure de potassium et de hautes doses de dérivés morphiniques, par exemple - parfois intolérables. Dès lors, l'on pourrait s'interroger sur l'opportunité d'une amélioration des conditions d'application de cette loi et celle d'un développement plus poussé des soins palliatifs.

Cependant, autour de nous, dans l'Union Européenne, trois pays ont choisi une voie plus radicale, celle de la légalisation de l'euthanasie : les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. L'élaboration de ces lois ayant demandé plusieurs années de travaux avant finalisation.

Qu'y observe-t-on ? :

Tout d'abord, en particulier en Belgique, que la légalisation de l'euthanasie n'a pas empêché le développement des services de soins palliatifs, ceux-ci intégrant d'ailleurs les procédures d'euthanasie telles que reprises dans les dispositions légales (5), les soins palliatifs ayant eux-mêmes fait l'objet d'une loi spécifique votée dans le même temps législatif.

Ensuite, que contrairement à ce qu'affirment certains partisans du développement des soins palliatifs (6), censés éteindre toute demande d'euthanasie de la part de malades en fin de vie, que c'est précisément le contraire dans un environnement où l'euthanasie est légale (7). Autrement dit, plus qu'opposées, les procédures de soins palliatifs et celles d'euthanasie se complètent : toute situation de fin de vie ne requiert bien évidemment pas une euthanasie et inversement, il serait illusoire de penser que les soins palliatifs sont tout-puissants en face de la diversité des situations.

Enfin, l'expérience montre dans ces pays que l'application de la loi n'a mené à aucune dérive eugéniste, contre telle ou telle catégorie de population. En Belgique, la Commission Fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie a ainsi noté que, sur 1.133 euthanasies pratiquées dans ce pays en 2011, aucune n'avait dérogé à la loi, et c'est le cas depuis son application en septembre 2002 (8). Un autre élément important est que l'application de la loi concerne en majorité les personnes âgées entre 40 et 79 ans et qu'environ la moitié des actes d'euthanasie sont effectués à domicile.

(1) http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Vincent_Humbert.

(2) http://archives.lesoir.be/face-au-cancer-charly-a-choisi-sa-mort-digne-le-dernier_t-20000520-Z0J815.html.

(3) <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-74116QE.htm>.

(4) <http://www.laprovence.com/article/aiglun-700>.

(5) « Face à la mort, récits d'euthanasie » L'équipe de soutien du Réseau hospitalier d'Anvers, campus Middelheim, éditions ADEN (Bruxelles).

(6) « Faut-il légaliser l'euthanasie? » Luc Ferry, Axel Kahn, éditions Odile Jacob.

(7) Lieve Van den Block et al. : « Euthanasia and other end-of-life decisions and care provided in final three months of life : nationwide retrospective study in Belgium », British Medical Journal 2009
: <http://www.bmj.com/content/339/bmj.b2772>.

8) <http://archives.lesoir.be/record-trois-euthanasies-par-jour-en-2011-les-t-20120509-01XUA1.html>.

Motion :

Europe Écologie – Les Verts se prononce pour la légalisation de l'euthanasie, celle-ci étant définie comme un acte, pratiqué par un tiers, qui met délibérément fin à la vie d'une personne, à la demande de celle-ci. Les conditions d'application d'une telle loi sont

- la présence d'une affection grave considérée comme incurable au moment de l'acte, maladie ou accident ;
- la présence de souffrances physiques et parfois psychiques surajoutées inapaisables, constantes et insupportables ;
- une demande volontaire et répétée sans pression extérieure.

Les personnes concernées par une telle loi sont les patients conscients et valides ainsi que les patients irréversiblement inconscients ou gravement invalidés ayant rédigé une déclaration anticipée préalable, celle-ci ayant dû être répétée à intervalles réguliers de 5 ans s'il y a lieu.

La déclaration anticipée ne concerne pas les personnes souffrant de démence à une phase avancée, sauf si elles répondent à la définition médicale la plus actuelle de l'inconscience irréversible.

Dans ce contexte, au moins deux personnes de confiance, n'ayant aucun intérêt moral ou matériel dans le décès de la personne considérée, devront appuyer cette demande, qui fera partie de son dossier médical. La procédure à suivre devra comporter une séance d'information au patient de son état de santé, des possibilités thérapeutiques et palliatives, l'acquisition de la part du soignant, généraliste ou spécialiste, de l'assurance de la volonté ferme et réitérée du patient, la participation du médecin traitant pour autant qu'il ne fasse pas état d'une clause morale, auquel cas il devra adresser son patient à un médecin généraliste référent et solliciter un second avis à un autre médecin spécialiste de la maladie concernée.

Une commission nationale chargée de l'évaluation de l'application d'une telle loi en effectuera un contrôle a posteriori. Cette commission sera présidée par un juge, seule autorité chargée de faire respecter les libertés. Elle se réunira au moins une fois par an. Le décès sera considéré légalement comme une mort naturelle.

La création de cette loi s'accompagnera obligatoirement d'une loi sur le développement qualitatif et quantitatif des soins palliatifs et nous proposons notamment qu'il y ait un service par département au moins. Une motion spécifiquement dédiée à ce sujet sera prochainement proposée au débat.

Elle ne préjuge pas du fait que la qualité de vie des personnes âgées est un objectif qui nécessite l'amélioration des conditions de résidence de ces dernières, sans attendre la fin de vie pour s'en occuper en terme de soins, de prévention et d'insertion communautaire.

Pour : beaucoup ; contre : 2 ; abstentions : 8 ; Nppv : 1

CALENDRIER D'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

Rappel de la décision du CF de juin 2012

Le CF décide de convoquer un Congrès anticipé en 2013 et demande au BE de proposer un calendrier et un budget précis de mise en œuvre au Conseil Fédéral des 22 et 23 septembre.

Les conventions :

Dans le courant du 1^{er} semestre 2013, tenue de conventions stratégiques et thématiques.

- * Conventions sur la stratégie d'EELV, (bilan de la période passée, bilan de l'action gouvernementale...)
- * Convention sur la construction Européenne
- * Conventions sur la Transition énergétique
- * Convention sur les outils financiers et la transition écologique de l'économie

Désignations des Candidat.e.s aux Elections Municipales

- Tenue des AG locales sur la stratégie ou pour désigner les candidat.e.s **pendant l'année 2013**
- Tenue d'une convention nationale sur le programme des écologistes aux municipales en décembre 2013 - janvier 2014

Organisation du Congrès

- * Tenue du congrès décentralisé en régions, octobre 2013.
- * Tenue du congrès fédéral des délégués, en novembre 2013.

Désignations des Candidat.e.s aux Elections Européennes

- Consultation dans les euro régions, en novembre 2013.
- Ratification des candidatures au plan national, en décembre 2013.

Rappel calendrier électoral :

- * Elections Municipales – Mars Avril 2014
- * Elections Européennes – Juin 2014
- * Elections sénatoriales – Septembre 2014

- **Pour : 54 ;**
- Pour un autre scénario identique hormis les dates du congrès proposées en mai-juin 2013 : **31**



Position commune finale

Adoptée samedi 20 octobre en fin d'après-midi par les participants

Validée mardi 23 octobre

après rédaction fine et mise en forme par le comité de pilotage

Pour tout savoir sur le processus de la convention voir le site :

www.convention-traversees-alpines.org

Une manifestation organisée par :



Avec le soutien de :



PREMIERE PARTIE :

De l'importance de la forme Une position basée sur un débat éclairé et le pari de l'intelligence collective

Nous, écologistes français, suisses, italiens, nous aimons le débat d'idées et croyons à l'intelligence collective qu'il produit.

Nous recherchons la diversité des points de vue pour ne pas, jamais, rester sur des pensées acquises ou uniques qui deviendraient alors des dogmes et/ou une paresse politique.

Dans le débat, nous accordons la même importance aux idées convergentes qu'aux idées divergentes. Nous respectons nos temps de paroles respectifs, les idées qui ne sont pas les nôtres, sans mettre en cause la légitimité de notre interlocuteur.

Cette convention a été organisée en trois temps, en respectant les temps d'un débat critique et démocratique :

- Les partis écologistes des trois pays se sont mis à l'écoute des acteurs / organisations s'étant penchés depuis longtemps sur la question des traversées alpines. L'appel à contributions lancé en septembre et octobre a permis recueillir de nombreux points de vue, institutionnels, associatifs ou individuels. 24 contributions sont accessibles sur le site :

www.convention-traversees-alpines.org

- vendredi 19 octobre, des auditions et un forum sur les transports dans les Alpes ont permis d'écouter des positions variées et riches : *Association contre le contournement autoroutier de Chambéry (ACAC, représentant l'ADTC Savoie et la FNAUT), France Nature Environnement (FNE, représentant la FRAPNA), collectif NO-TAV Italie, coordination des opposants au Lyon – Turin, Communauté montagnarde des vallées de Suse et de Sangone, syndicat CGT Rhône-Alpes, Commission intergouvernementale franco-italienne, Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), collectif NO-TAV Savoie.*
- samedi 20 octobre, après une présentation rappelant l'historique du projet et des éléments de contexte, le débat s'instaure entre les écologistes, avec l'objectif d'adopter en fin d'après-midi un texte commun le plus riche possible.

Les participants ont discuté des éléments d'expertise en présence, échangé leurs arguments, proposé des idées et construit une position commune la plus partagée possible, qui puisse être transmise aux instances légitimes de leurs partis nationaux respectifs et du Parti Vert Européen.

Nous reconnaissons l'intérêt des contributions de chacun et la qualité du processus démocratique de la convention.

DEUXIEME PARTIE :

Pour une politique des transports à l'échelle de l'arc alpin et adaptée à ses territoires

I- Un objectif de réduction du transport routier, qui dépend d'une transition vers un modèle de développement moins générateur de flux de marchandises.

Le transport routier de marchandises dans et à travers les Alpes est une source majeure de nuisances pour les espaces traversés et leurs habitants, en même temps qu'il contribue significativement aux émissions de gaz à effet de serre. Pour ces deux raisons majeures, ce type de transport doit être réduit de manière drastique.

Atteindre un système économique durable signifie aussi découpler le développement économique de l'intensité et du nombre de circulations (marchandises et trafic), afin de réduire fortement les émissions : le secteur des transport est le seul où celles-ci continuent à augmenter.

Nous souhaitons voir mise en oeuvre une politique vigoureuse de relocalisation de l'économie en luttant contre une division internationale du travail poussée jusqu'à l'absurde, contre une agriculture intensive affranchie des saisons.

Cela passe par une promotion des circuits courts et par la dynamisation des systèmes productifs locaux, notamment pour les produits agricoles et de consommation courante, ainsi que par la création d'emplois au plus près des zones de demande.

Les dispositifs d'intériorisation des coûts sanitaires, environnementaux et sociaux sont de bons outils pour cette politique.

Ainsi, le problème des traversées alpines doit être appréhendé à l'échelle de l'arc alpin, dans une perspective de restriction des flux de marchandises et dans le cadre d'une politique européenne de transfert modal sur le réseau transeuropéen de transport (RTE – T) qui ne se limite pas aux infrastructures.

Les mécanismes de financements publics, notamment européens, doivent respecter trois principes de base pour garantir la protection de l'environnement et de la biodiversité :

- des critères d'investissement plus clairs et transparents, donnant la priorité aux projets les plus « propres » et les plus utiles socialement, en termes de création d'emplois de qualité et de santé publique ;
- une application systématique des règles de concertation démocratique préalable, telles que prévues dans la convention d'Aarhus, avec expertises contradictoires ;
- le respect intégral des normes environnementales (réseau *Natura 2000* entre autres) et des règles de l'évaluation d'impact.

Le problème des traversées alpines doit être appréhendé dans une perspective de sobriété et de réduction des flux physiques de marchandises en deçà des volumes actuellement échangés (193,5 millions de tonnes en 2010, dont 42,5 millions de tonnes pour les Alpes franco-italiennes).

II- Une stratégie concomitante de réduction des déplacements aériens et routiers liés au tourisme et aux loisirs

La question des traversées alpines ne concerne pas seulement les flux de marchandises. Les activités touristiques (95 millions de séjours rien que dans les Alpes françaises) génèrent des formes de mobilité ayant un impact majeur sur les écosystèmes alpins et la santé de leurs habitants. Une politique de déplacements ne saurait l'ignorer.

Pour réduire la principale source d'émissions de gaz à effet de serre des activités touristiques, nous souhaitons que la part modale de la voiture dans le transport de touristes en vacances dans les Alpes réduise de 80% à ce jour à moins de 50% à l'horizon 2025, au profit des transports collectifs terrestres (train, autocar, bus).

Dans cette optique, l'offre de transports collectifs liée au tourisme et l'offre liée aux déplacements quotidiens peuvent mutuellement se renforcer si elles sont articulées. Les réseaux doivent être développés selon cette logique.

Même si le relief alpin rend sa pratique difficile dans certaines zones, le vélo doit également bénéficier d'une promotion à tous les niveaux de l'offre touristique.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que la part modale de l'avion (faible mais très émettrice de gaz à effet de serre) peut être fortement réduite en privilégiant le train et le car pour relier les Alpes aux zones d'origine des touristes, notamment de Grande-Bretagne et du Nord de l'Europe. Il en va de même pour les voyages entre la France et l'Italie, pays entre lesquels les services ferroviaires sont actuellement gravement déficients.

En ce qui concerne l'accès aux stations alpines, alors qu'à ce jour, aucun signe n'est donné par les États, nous demandons que soient appliquées les recommandations du groupe Transport de la Convention alpine, soit notamment :

- la combinaison du train pour accéder près des Alpes et des transports collectifs routiers ou par câble pour les derniers kilomètres ;
- le déploiement d'une information multimodale facilement accessible, disponible à l'échelle européenne ;
- la généralisation de titres tarifaires multimodaux et d'offres « séjour + transport » intégrés, grâce à une coordination des différents opérateurs encouragée par les pouvoirs publics ;
- la mise en place de services adaptés pour les voyageurs (suivi et portage des bagages, confort pour les familles, services logistiques et culturels durant le voyage...) ;
- sur les axes routiers tout comme à hauteur des péages autoroutiers, une priorité aux autocars (vis-à-vis des voitures individuelles) ;
- une amélioration du taux d'occupation des véhicules.

Plus réalistes et moins coûteuses, ces politiques sont des préalables indispensables à toute éventualité d'infrastructures lourdes. En la matière nous refusons tout nouvel aéroport, hélicoptère ou axe routier à grand gabarit dans l'espace alpin. Nous sommes convaincus que les transports collectifs créeront plus d'emplois durables qu'une économie touristique basée sur l'usage de l'avion et de la voiture individuelle.

Nous demandons par ailleurs que les politiques touristiques nationales, régionales et locales :

- favorisent les clientèles de proximité, l'étalement des congés et l'étalement des arrivées en station dans la semaine ;
- qu'elles découragent, au contraire, l'offre de courts séjours longue distance ainsi que les accès en avion.

Sans pénaliser les capacités offertes au fret, les itinéraires ferroviaires doivent aussi permettre d'acheminer rapidement des touristes dans les Alpes, offrant ainsi un moyen de concurrencer efficacement la voiture et l'avion. Ce besoin doit être mieux intégré dans la réflexion prospective sur le rail.

III- Des mesures de réduction des circulations automobiles quotidiennes

Dans les vallées comme dans les agglomérations, les circulations quotidiennes sont en hausse constante. Il est urgent, pour les populations locales et pour l'environnement, de tourner le dos aux logiques de métropolisation et d'étalement urbain qui nourrissent cette croissance.

Il convient au contraire de promouvoir des politiques d'aménagement équilibré des territoires qui :

- favorisent les modes doux / actifs et les transports collectifs ;
- réorganisent l'habitat et les activités économiques ou de loisir selon un principe de mixité fonctionnelle.

L'enjeu est de réduire les trajets domicile-travail par tous les moyens pertinents : relocalisation d'activités au contact des zones d'habitat, création d'une bourse d'échange des emplois, activités complémentaires sur place pour les travailleurs saisonniers...

Les capacités financières de l'Europe, des États et des collectivités territoriales doivent être utilisées en priorité pour réduire les émissions de polluants et faciliter la vie des populations. Cela suppose d'investir dans les transports et infrastructures publiques nécessaires aux déplacements réguliers du plus grand nombre, plutôt que dans des infrastructures de la Très Grande Vitesse.

IV- Pour les flux de marchandises restants, une politique de report vers les modes de transport les plus efficaces vis-à-vis de l'environnement

Nous refusons de manière inconditionnelle le percement d'une seconde galerie pour les tunnels du Gothard, du Mont Blanc et de Tende. Nous refusons également la transformation, au tunnel du Fréjus, du tube percé pour la sécurité en tube de circulation routière.

Si des problèmes de sécurité existent dans les tunnels mono tube, cela doit pousser les États à réduire les vitesses, réduire les passages de poids lourds et favoriser le rail.

Nous soutenons avec vigueur la mise en place d'une tarification du type de la redevance poids lourds liées aux prestations suisse (RPLP), pour compenser la distorsion de concurrence entre la route et le rail (principe prévu par le protocole Transports de la Convention Alpine). Cette tarification peut être introduite dès 2013 dans chaque pays de l'arc alpin, et modulée progressivement.

Le produit de cette éco-redevance doit impérativement être affecté dans sa totalité aux infrastructures alternatives à la route et aux politiques de report modal.

Nous demandons aussi que la tarification « poids lourds » de l'ensemble des passages alpins (de Vintimille à la Slovénie) soit harmonisée, pour mettre un terme aux énormes écarts actuellement observés. Le passage de Vintimille notamment doit voir son coût augmenter, pour être moins favorable au transit routier.

Plus largement, nous demandons que des mécanismes de régulation globale des passages routiers de l'arc alpin soient mis à l'étude, en commençant par le système de « bourse de transit alpin » promu par l'association suisse *Initiative des Alpes*.

Parallèlement, les écologistes sont convaincus de l'urgente nécessité de transférer le maximum de fret routier sur le rail. Cela a toujours été leur conviction, cela le demeure. Le fret ferroviaire doit être pleinement reconnu comme un service d'intérêt général européen.

À cette échelle, et en accompagnement de la tarification type RPLP, des mesures d'harmonisation sociale et environnementale sont indispensables pour réussir le transfert modal des marchandises sur le rail :

- la régulation véritable des conditions de travail des chauffeurs routiers traversant l'Europe, ce quel que soit le pays d'origine ;
- une politique d'accompagnement des reconversions pour les emplois liés à la route ;
- une même restriction de l'accès au réseau routier pour les camions les plus polluants ;
- une commune interdiction des camions de plus de 40 tonnes et des circulations de matières dangereuses par la route ;
- une harmonisation des politiques fiscales et économiques pour les activités d'entreposage et de logistique ;
- des politiques communes visant à optimiser le taux de remplissage des camions ;
- l'obligation, pour tous les territoires, de se doter d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

La recherche et développement en matière de fret ferroviaire doit être fortement soutenue pour encourager les techniques les plus novatrices et une palette de services qui réponde à la demande des chargeurs : conteneurisation, plateformes de chargement / déchargement rapide, autoroutes ferroviaires, etc.

Le fret maritime est aussi une alternative au fret routier, notamment pour les échanges entre l'Espagne et l'Italie qui transitent par Vintimille. Nous souhaitons la mise en oeuvre d'une politique de transport maritime ambitieuse.

Pour réduire les impacts sur l'environnement et les populations, nous souhaitons l'adoption d'un objectif franco-italien de part modale du fret ferroviaire à l'horizon 2025, qui soit au moins à hauteur de ce que la Suisse réussit déjà à obtenir : soit une part modale de 65% environ, compte tenu de la réduction des flux de marchandises et du développement des flux maritimes. Cet objectif pourrait être commun à l'ensemble des Alpes.

V- Des infrastructures ferroviaires et maritimes proportionnées aux besoins

Les écologistes sont pour un usage le plus parcimonieux possible des ressources naturelles et pour la préservation des espaces agricoles. Ils sont aussi pour un usage responsable des ressources financières publiques.

Dans cette optique, la rénovation et l'amélioration des infrastructures ferroviaires existantes est prioritaire. Les capacités supplémentaires doivent être d'abord recherchées sur ou le long des emprises existantes.

Nous admettons la création d'infrastructures nouvelles si et seulement si :

- ces infrastructures solutionnent une situation avérée de saturation des trafics ;
- il n'existe pas d'alternative pour répondre au besoin de capacité et/ou pour réduire les nuisances à la population et à l'environnement ;
- ces infrastructures sont le support d'une qualité de service supplémentaire, plus favorable au report modal.

1- Le besoin d'alternatives en transport en commun et modes doux pour les déplacements du quotidien dans les territoires alpins

Les trafics automobiles croissants et les dépassements de pics de pollution constatés dans de nombreux territoires alpins (vallée de l'Arve, de la Maurienne, agglomérations de Chambéry, Turin, Grenoble...) justifient un effort urgent et d'ampleur en faveur d'alternatives.

Pour les bassins de vie, le ferroviaire peut être le support d'une alternative crédible aux déplacements en véhicule individuel. Cela suppose d'améliorer significativement les services ferroviaires périurbains au départ des centres-villes alpins. Les infrastructures et l'exploitation des transports publics doivent être développées en ce sens. La coordination des réseaux (routier et ferroviaire) et l'interconnexion de tous les modes (transports collectifs, modes doux et actifs) sont une priorité.

2- Le besoin de liaisons « voyageurs » performantes entre les pôles urbains de l'arc alpin

Dans les Alpes, de nombreux axes ferroviaires restent largement équipés en voie unique ou mal raccordés (cisaillements), ce qui handicape considérablement la qualité de service (ponctualité, temps de parcours...) et nuit au report modal.

Les lignes les plus problématiques sont en particulier les suivantes : Lyon – Chambéry, Lyon – Grenoble, Turin – Suse et le sillon alpin Nord (Genève – Annemasse – La Roche-sur-Foron – Annecy – Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian – Grenoble).

Ces lignes doivent être doublées et/ou fortement améliorées afin de résoudre les dysfonctionnements actuels (retards systématiques) et développer l'offre.

Plus au sud, l'amélioration sur place de la ligne Marseille – Nice – Vintimille est impossible. Nous demandons que la nouvelle infrastructure projetée, un temps promue comme une ligne à grande vitesse, soit conçue comme une ligne mixte, donnant la priorité aux déplacements internes à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur tout en pouvant être empruntée par des trains de fret.

3- Le besoin d'une amélioration des tronçons français et italiens de l'itinéraire Lyon – Turin : une priorité pour engager dès maintenant une politique de report modal pour le fret transalpin

Pour atteindre les objectifs ambitieux que nous fixons en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des polluants locaux et des nuisances, il nous semble prioritaire de mettre à niveau et de développer les infrastructures ferroviaires (réseaux et plateformes) entre Turin et les Alpes d'une part, Lyon et les Alpes d'autre part.

Une fois mises en place les politiques de réduction des volumes transportés, le transfert modal des marchandises de la route vers le rail nécessite pour être effectif de résoudre, y compris par des infrastructures nouvelles, les problématiques :

- de capacité des lignes, pour un usage mixte marchandises / voyageurs (trains régionaux ou interrégionaux à haut niveau de service, non à très grande vitesse) ;
- de contournement des nœuds ferroviaires urbains par les marchandises ;
- de protection des populations des villes et des vallées contre les risques et nuisances (pollutions, accidents, bruit...) ;
- de localisation des plateformes intermodales, en amont et en connexion avec les grands axes de fret ferroviaire ;
- d'exploitation des services fret (équipes unique, coordination transfrontalière...).

4- La question d'un nouveau tunnel transfrontalier

Pour répondre aux ambitions de report modal que nous avons fixées, pour arriver progressivement jusqu'à l'interdiction des poids lourds en transit dans les vallées de l'Arve, de la Maurienne et de Suse, et donc pour tendre à l'objectif de zéro poids lourds dans les tunnels routiers du Mont Blanc et du Fréjus, nous pensons :

- que le tunnel actuel du Mont Cenis, après les travaux qui viennent d'y être effectués et la mise au gabarit GB1, est en capacité d'absorber le report modal pour de nombreuses années ;
- qu'il n'est pas nécessaire d'engager la construction d'une nouvelle infrastructure internationale entre la Maurienne et la vallée de Suse :
 - tant que les mesures fiscales et sociales favorisant le report modal ne sont pas effectives,
 - et tant que la progression constatée du trafic ne justifie pas cette réalisation ;
- qu'il convient de considérer le contexte général et la capacité des autres liaisons transalpines.

Nous souhaitons :

- que les financements européens soient redirigés en cohérence avec ces priorités ;
- que les Gouvernements français et italiens prennent en compte le fait que la discussion européenne n'est pas terminée, qu'il s'agisse du type d'infrastructures prioritaires ou de leur financement ;
- que la politique des traversées alpines dans son ensemble fasse l'objet d'un débat public de part et d'autre des Alpes, avec expertise contradictoire des différentes options possibles en matière d'infrastructure ;
- que cesse, en Italie, le déni de débat démocratique et la violence institutionnelle entourant la promotion du projet de tunnel international.